



## Enfant majeur de parent français

Par **ZESC**, le **12/09/2012** à **12:00**

Bonjour,

J'ai 21 ans et ma mère a été naturalisée française depuis 6 ans; J'aimerais savoir s'il me sera possible d'obtenir un titre de séjour grâce à ma filiation; Je vis en France depuis bientôt un an et demi et je précise que je suis rentré sans visa; j'ai du fuir mon pays d'origine à cause de la guerre et je n'ai que ma mère comme attache ici; Par ailleurs j'ai fait une demande d'asile qui prend beaucoup de temps; Est t'il possible, en tant que demandeur d'asile de faire une demande de titre à la préfecture?

Merci beaucoup, vos conseils me seront d'une très grande utilité...

Par **amajuris**, le **12/09/2012** à **13:35**

bjr,

pour que vous soyez français il aurait fallu que votre mère soit française à votre naissance ce qui n'est pas le cas.

êtes-vous né en france ?

comme vous êtes entré irrégulièrement sur le territoire français, votre situation est pour le moins précaire.

prenez contact avec une association d'aide aux étrangers.

cdt

Par **ZESC**, le **12/09/2012** à **13:53**

Effectivement je ne suis pas né en France et ma mère a été naturalisée.  
Merci pour votre conseil; Pourriez vous me donner quelques noms d'association svp?